



GRESSY FLASH

Numéro 244

4 Juin 2018



Chers Amis,

Vendredi 1er juin un car a transporté les élèves de la classe de Madame Billon au Palais du Luxembourg qui abrite le Sénat pour une visite planifiée de longue date. Ils y ont été accueillis par Madame Claudine Thomas, Sénatrice de Seine-et-Marne et ses assistantes parlementaires. Un conférencier a présenté les pièces principales de cet édifice dont la salon Médicis, la grande bibliothèque, l'hémicycle et a répondu avec beaucoup de gentillesse à toutes les questions que nos élèves lui ont posées.



Tout ce petit monde après avoir admiré le trône de l'Empereur Napoléon Ier dans le salon des conférences et la constitution de la 5ème République dans sa vitrine, s'est retrouvé un moment à la cafétéria de l'édifice afin

de déguster boissons fraîches et madeleines préparées pour la circonstance et offertes par Madame Thomas.

Nous espérons que chaque enfant aura goûté ce moment privilégié. Après la première expérience menée en 2016 à l'Assemblée Nationale, nul doute que nous organiserons une autre sortie du même style pour la future classe de CM2.

C'est très chaleureusement que je tiens à remercier publiquement Madame la Sénatrice pour sa présence, sa disponibilité et sa gentillesse envers les enfants de Gressy.

Bien à vous,

Jean-Claude Geniès, Maire.

Dates important

Samedi 16 juin	Soirée Sacha Guitry avec le G.A.G. à la Salle des Fêtes
Dimanche 17 juin	Fête des Pères
Samedi 23 juin	Fête scolaire et du village

Message de la Coopérative Scolaire

La Coopérative Scolaire a besoin de votre aide à l'occasion de la kermesse dans le cadre de la fête de fin d'année scolaire. Celle-ci se déroulera sur la grande allée piétonne du parc.

Cette aide consistera à tenir des stands de jeux et aider au montage et démontage des barnums.

Un planning sera mis en place et nous vous demandons un peu de votre temps dans la journée du 23 juin.

Nous vous remercions de bien vouloir contacter le 06.08.19.47.35 et vous remercions par avance de votre engagement auprès de notre association et de notre école. Bien cordialement.

*Rosalie Lemoine,
Présidente de la Coopérative*

RGPD : Mise à jour de la politique de confidentialité des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Afin d'être en conformité avec ce nouveau règlement, il convient de nous assurer à nouveau de votre consentement à recevoir nos informations sur nos parutions et nos actualités.

Nous tenons à vous informer que vos données personnelles, quand elles nous ont été confiées (actes de la vie, inscriptions à l'école, aux fêtes, etc...), sont enregistrées dans un fichier privé et sécurisé et destinées uniquement à l'envoi de nos communications et à la meilleure gestion possible de notre service public. Si vous souhaitez continuer à les recevoir, aucune démarche n'est à entreprendre. Si vous souhaitez vous désabonner, vous pouvez le faire à tout moment en nous adressant un simple courrier ou mieux, un mail à :

commune.gressy@wanadoo.fr

Merci pour votre intérêt et votre confiance.

RAPPEL IMPORTANT

Les inscriptions au concours des maisons fleuries sont ouvertes à la mairie ou via l'adresse commune.gressy@wanadoo.fr

Date limite : 20 juin avant le passage du jury communal

Roissy Pays de France prend en charge une partie des frais de transports scolaires dès la rentrée

La Communauté reconduit son soutien aux étudiants, lycéens, collégiens en prenant en charge une partie des frais liés au transport scolaire.

Trois cartes sont concernées :



- **Carte Imagine R** : Les cartes Imagine R scolaire et étudiant ouvrent les portes de tous les transports en commun d'Ile-de-France 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 (hors navettes Orlyval et TGV).

- **Carte scolaire bus lignes régulières** : Cette carte ne permet qu'un aller-retour par jour sur des lignes de bus préalablement choisies (les lignes SNCF, RER et RATP ne peuvent être utilisées).

- **Carte Scol'R** : Cette carte permet d'emprunter les circuits spéciaux, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, ils sont organisés par le Département de Seine-et-Marne.

Cette subvention est un choix politique affirmé qui montre la volonté de l'Agglomération d'être aux côtés des familles, de miser sur l'avenir des jeunes et de développer des actions de solidarité pour l'ensemble du territoire des 42 communes de Roissy Pays de France.



SAMEDI 16 JUIN à 21 h.

UNE SOIREE AVEC GUITRY...

Le théâtre du GAG vous invite à venir applaudir les comédiens qui feront vivre quelques pièces en un acte de Sacha Guitry. De la farce au drame, il surprend toujours le spectateur par ses chutes imprévues.

Venez partager avec Laura, Ghislaine, Claude, Sylvain, Françoise, Annick, Stéphanie, Sandra et Sylvie l'ambiance des années 40 et 50 dans une mise en scène de Philippe Godin.

asso.gag.gressy@gmail.com

Vendredi 25 mai : FETE DES VOISINS !

Pour la quatrième année consécutive, cette fête qui rencontre un certain succès a une nouvelle fois été victime de l'orage.

Certes, cela laisse des souvenirs quelque peu « mouillés » mais une rencontre entre voisins et amis sous les rayons du soleil couchant ce serait tellement mieux !

De grands remerciements aux familles Aubry, Soler, Matignon, Donat qui ont recueilli leurs voisins à l'abri de leurs appentis ou de leurs garages pour poursuivre ce moment festif.



Samedi 26 mai : FETE DU GAG !

Après l'orage de la nuit précédente, un beau soleil a baigné le parc qui accueillait la fête du GAG.

L'association avait organisé «Les foulées de Gressy» qui consistait à participer à des courses autour de l'étang. Enfants et adultes ont ainsi parcouru quelques kilomètres avant de se restaurer dans la coutumière bonne humeur de cette association autour d'un appétissant barbecue.

L'après-midi fut ponctuée par la présentation des activités dans notre salle des fêtes.

Encore beaucoup de dévouement que la municipalité tient à saluer.



FÊTE DU VILLAGE : SAMEDI 23 JUIN

Les enseignants, les enfants, le conseil d'école, les parents d'élèves et la municipalité ont le plaisir de vous inviter à participer à la traditionnelle journée consacrée à la fête du village et à la fin de l'année scolaire (ou presque....)

En soirée, à partir de 20 heures nous nous retrouverons au traditionnel buffet dressé sur la pelouse du TGV. Cette année, petite modification qui fera sans doute plaisir : un buffet de viandes grillées avec pommes rissolées et haricots



verts sera servi par **Monsieur Barbosa Da Silva Bento** et son équipe.

Si le temps est favorable, nous tirerons un feu d'artifice vers 23 heures avant d'aller danser et chanter à la salle des fêtes avec le concours de l'équipe de notre DJ engagée pour la circonstance.

A l'heure actuelle, difficile de faire des pronostics en ce qui concerne la météo mais nous croisons les doigts pour éviter le montage des barnums sur la Place Athéna comme nous avons déjà été obligés de le faire par le passé.

Le conseil municipal a décidé de monter la participation à 8 € pour les adultes résidant à Gressy, la gratuité étant réservée aux jeunes du village de moins de 18 ans. Pour les non résidents, il sera perçu une participation de 18 € par personne de plus de 10 ans et de 9 € par enfant de 4 à 10 ans.

Comme lors des années précédentes, nous conservons le principe d'imposer le port d'un bracelet pour accéder au site où sera dressé le buffet pour éviter tout abus. Nous comptons sur votre civisme et votre compréhension.

Merci de retourner en mairie le coupon réponse ci-dessous accompagné de votre règlement le plus tôt possible et au plus tard le **lundi 18 juin (date impérative des inscriptions compte-tenu des nécessités imposées par le traiteur)**. Les bracelets seront distribués aux réservataires à partir du mardi 19 juin.

Comme les autres années nous faisons appel aux bonnes volontés pour aider les employés municipaux au montage et démontage des barnums. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie en appelant le 01.60.26.11.15 ou auprès de Monsieur Jean-Pierre DORMEAU au 07.87.25.19.72. D'avance, un grand merci !

Coupon à remettre à la Mairie

HABITANTS DU VILLAGE :

M. & Mme :seront présents à la soirée du 23 juin 2018
 Nombre d'adultes : x 8 € =€
 Nombre de jeunes de 11 à – de 18 ans :
 Nombre d'enfants de 4 à 10 ans :
 Nombre d'enfants de – de 4 ans :

INVITES NON RESIDENTS :

Nombre de personnes de plus de 10 ans :x 18 € =€
 Nombre d'enfants de 4 à 10 ans :x 9 € =€
 Nombre d'enfants de – de 4 ans :(gratuit)

Ci-joint chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de :€